

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
30 RUE D'ALSACE
LIVRAISON DE BETON**

N° ST 2026-069

Le Maire de la Commune de WINGLES,

Vu l'article 411-24 du Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu le code de la voirie routière,
Vu les lois et instructions sur les voiries publiques
Vu le code pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu le règlement Sanitaire Départemental
Vu la demande formulée par Madame BEUDAERT Peggy, dans le cadre d'une livraison de béton au 30 rue d'Alsace à WINGLES.

Considérant, qu'il importe de régler la circulation à l'intérieur de la commune,

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : **Emprise sur la voie Publique**
Madame BEUDAERT Peggy est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre d'une livraison de béton le mercredi 27 mai 2026 à partir de 9h00 (durée : 2 heures environ) sur le bien sis 30 rue d'Alsace à WINGLES .
- ARTICLE 2** : Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée de l'occupation du domaine public.
- ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions des articles R 417-10 et R 417-11 du Code de la Route, les manquements aux obligations édictées par le présent arrêté seront punis des amendes prévues pour les contraventions de 2ème et 4ème classes
- ARTICLE 4** : Afin de préserver la sécurité des travailleurs, des piétons et des biens, tout véhicule irrégulièrement stationné dans la zone réglementée par le présent arrêté ou gênant ou présentant un risque pour lui-même pourra être mis en fourrière.
- ARTICLE 5** : La signalisation temporaire modifiant le stationnement et ou la circulation des véhicules sera mis en place par les soins de l'intervenant de façon très apparente, conformément à la législation en vigueur.
- ARTICLE 6** : Les Services de la Police Municipale, Monsieur la Direction Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, et Madame le Commandant du Commissariat de CARVIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de WINGLES.

Fait à Wingles, le 19 mai 2026

Le Maire, DE

Sébastien WISSANT
Maire de Wingles
SERVICES TECHNIQUES